

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur.

Les honoraires de commercialisation sont d'un montant forfaitaire de 3 000 € TTC (TVA 20 % incluse) pour la vente de garages.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.

## 2- LOCATIONS

### LOCATION SAISONNIÈRE OU À LA SEMAINE

Les honoraires sont de 25% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de location net TTC.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur.

Les honoraires de commercialisation sont d'un montant forfaitaire de 3 000 € TTC (TVA 20 % incluse) pour la vente de garages.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.

## 2- LOCATIONS

### LOCATION SAISONNIÈRE OU À LA SEMAINE

Les honoraires sont de 25% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de location net TTC.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur pour les biens dont le prix de vente est inférieur ou égal à 1 000 000 € TTC (TVA 20 % incluse).

5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur pour les biens dont le prix de vente est supérieur à 1 000 000 € TTC (TVA 20 % incluse).

Les honoraires de commercialisation sont d'un montant forfaitaire de 3 000 € TTC (TVA 20 % incluse) pour la vente de garages.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.

## 2- LOCATIONS

### LOCATION SAISONNIÈRE OU À LA SEMAINE

Les honoraires sont de 25% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de location net TTC.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat exclusif et accord.

6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat simple.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 50 000 € à 100 000 €, 10% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 100 001 € à 300 000 €, 8% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 300 001 € à 500 000 €, 7% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 500 001 € à 2 000 000 €, 6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 2 000 001 € à 5 000 000 €, 5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est supérieur à 5 000 000 €, sur devis.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est inférieur à 600 000 €, 6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 600 001 € à 900 000 €, 5,5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 900 001 € à 1 200 000 €, 5,5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est supérieur à 1 200 000 €, 5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Dans le cadre d'un mandat exclusif, les honoraires sont diminués de 1% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 2- LOCATIONS

### HABITATION

Honoraires locataire. 10€ TTC (TVA 20 % incluse) par mètre carré du bien loué pour la mise en relation et la négociation du bail.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat exclusif et accord.

6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat simple.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, ou bureaux :

6% TTC (TVA 20 % incluse) maximum du prix de vente net vendeur.

Les Honoraires de commercialisation pour les fonds de commerce et titres de sociétés sont sur devis.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 2- LOCATIONS

### LOCATION SAISONNIÈRE

Les honoraires sont de 30% TTC (TVA 20 % incluse) maximum du montant net bailleur à la charge du locataire en totalité.

Frais de dossier : 200 € TTC (TVA 20 % incluse).

Frais d'état des lieux et d'inventaire : 300 € TTC (TVA 20 % incluse).

Forfait honoraires minimum : 500 € TTC (TVA 20 % incluse) par semaine de location (frais de dossier, d'état des lieux et d'inventaire en sus).

## 3 - ESTIMATIONS

Forfait : 300 € TTC (TVA 20 % incluse) remboursés intégralement si le mandat de vente est concrétisé.



## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 50 000 € à 100 000 €, 10% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 100 001 € à 300 000 €, 8% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 300 001 € à 500 000 €, 7% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 500 001 € à 2 000 000 €, 6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 2 000 001 € à 5 000 000 €, 5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est supérieur à 5 000 000 €, sur devis.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 2- LOCATIONS

### LOCATIONS VIDES & MEUBLÉES

Honoraires locataire. 11€ TTC (TVA 20 % incluse) par mètre carré du bien loué pour la mise en relation et la négociation du bail + 3€ TTC (TVA 20%) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

### LOCATIONS SAISONNIÈRES

Les honoraires sont de 25% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de location net TTC.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% HT du prix de vente à la charge du vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% HT du prix de vente à la charge du vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5% HT du prix de vente à la charge du vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

5,4% TTC du prix de vente final pour les biens jusqu'à 2 500 000 € net vendeur.

5% TTC du prix de vente final pour les biens au dessus de 2 500 000 € net vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention particulière.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrain, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est inférieur à 1 000 000 €, 7% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est de 1 000 001 € à 5 000 000 €, 6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est supérieur à 5 000 000 €, 5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 2- LOCATIONS

### LOCATIONS SAISONNIÈRES

Les honoraires sont de 25% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de location net TTC.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Honoraires de commercialisation pour la vente de terrains :

8% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge du vendeur.

## 2- LOCATIONS

### LOCATIONS SAISONNIÈRES

Les honoraires sont de 25% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de location net TTC.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

## 1 - NEGOCIATION

Honoraires de commercialisation pour la vente de tout immeuble, maison, appartement, terrains, commerces, bureaux, ou parts de sociétés :

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est inférieur ou égale à 1 500 000 €, 6% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Pour les biens dont le prix de vente net vendeur est supérieur à 1 500 000 €, 5% TTC (TVA 20 % incluse) du prix de vente net vendeur.

Prix exprimés dans les mandats de vente frais d'agence inclus TTC (TVA 20 % incluse) honoraires à la charge de l'acquéreur.

## 2- LOCATIONS

### LOCATIONS ANNUELLES MEULEES / NON MEUBLEES

Honoraires locataire. 10€ TTC (TVA 20 % incluse) par mètre carré du bien loué pour la mise en relation et la négociation du bail + 3€ TTC (TVA 20%) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires propriétaire. 10€ TTC (TVA 20 % incluse) par mètre carré du bien loué pour la mise en relation et la négociation du bail + 3€ TTC (TVA 20%) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.